

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 1^{er} octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le premier octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 24 septembre 2018.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 10*

Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 00 Abstention : 1

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET – Mme PEREZ - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : M. RIFFARD – RAMUS – PIQUEMAL – BOUNIARD - EUVRARD

M. Jocelyn GAUTHIER a été élu secrétaire.

Objet : Election d'un nouvel adjoint suite à la démission du 2^{ème} adjoint.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

VU le PV du 28 mars 2014 fixant à 4 le nombre d'adjoints,

VU le PV du 28 mars 2014 portant sur l'élection du Maire et des Adjoints suite aux élections municipales de 2014,

VU les résultats de l'élection du Maire et des adjoints suivants : A.VOLLE, Maire, C. CROZIER 1^{ère} adjointe, J. TESTON 2^{ème} adjoint, M. BEUGNET 3^{ème} adjointe et M. HILAIRE 4^{ème} adjoint,

VU les arrêtés 2017/46, 2015/40, 2014/20 à 31 donnant délégation de fonction et de signature au Maire et aux adjoints,

VU la démission du 2^{ème} adjoint J. TESTON acceptée par Monsieur le Préfet de l'Ardèche par courrier du 05 septembre 2018,

CONSIDERANT la vacance du poste du 2^{ème} adjoint,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau :

- Soit le même rang que l' élu démissionnaire,
- Soit le dernier rang et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran.

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE que l'adjoint à désigner occupera le dernier rang du tableau soit le poste de 4^{ème} adjoint,
- DÉCIDE donc que le 3^{ème} adjoint et le 4^{ème} adjoint non démissionnaires remontent d'un rang comme suit :
 - o Monique BEUGNET devient 2^{ème} adjointe,
 - o Michel HILAIRE devient 3^{ème} adjoint.
- PROCÈDE à l'élection du 4^{ème} adjoint du Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Est candidat : Jocelyn GAUTHIER

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrage exprimés : 9

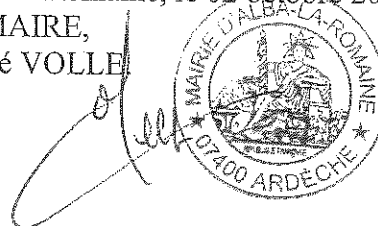
Majorité absolue : 6

M. Jocelyn GAUTHIER a obtenu : 9 voix

- COMPTE TENU des résultats ci-dessus, M. Jocelyn GAUTHIER est désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 1^{er} octobre 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 02 octobre 2018
LE MAIRE,
André VOLLE



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

04 OCT. 2018